France Horlogerie
INDUSTRIES DU TEMPS ET DES MICROTECHNIQUES

NEWSLETTER N°2782- DU 29/01/2026

SOMMAIRE

I. VIE PROFESSIONNELLE

- **Prix RSE 2026 de Francéclat** : les candidatures sont ouvertes
- **Les Journées Européennes des Métiers d'Art® 2026** : derniers jours pour candidater
- **Titres restaurant** : le plafond d'exonération augmente en 2026
- **Déclaration de départ des seniors** : à effectuer avant le 2 février
- **Congé supplémentaire de naissance** : entrée en vigueur le 1er juillet 2026
- **Versement mobilité** : nouveaux taux et nouvelles régions au 1er janvier 2026

II. LE TEMPS DES ADHÉRENTS

Pierre Lannier,
nouvelles collections en hommage à Paris et ses symboles



©Pierre Lannier

III. BRÈVES HORLOGÈRES

- **Baltic** – Prismic Stone
- **Beaubleu** – Ex.Caetera
- **Depancel** – Un partenariat avec DAMS Lucas Oil
- **Herbelin** – Cap Camarat Square 35
- **Yema** – Skin Diver Slim Bronze CMM.20 (édition limitée)

IV. INNOVATIONS

- **Vulkam**, la technologie Femto :
  une solution industrielle innovante pour la fabrication
  de composants horlogers

VIE PROFESSIONNELLE

PRIX RSE 2026 DE FRANCÉCLAT : OUVERTURE DES CANDIDATURES

Francéclat a lancé l'ouverture des candidatures pour le Prix RSE 2026, en collaboration notamment avec France Horlogerie.



Ce prix a pour ambition d'encourager les initiatives responsables menées dans les filières de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table. Il met en lumière les entreprises qui intègrent la responsabilité sociétale dans leur stratégie et qui agissent, de manière tangible, pour un avenir plus durable.

PROCESSUS ET CALENDRIER :

- **JUSQU'AU 2 MARS 2026** : DÉPÔT DES CANDIDATURES.
- **DU 2 AU 23 MARS** : ÉTUDE DES CANDIDATURES ET ANNONCE DES FINALISTES.
- **MERCREDI 22 AVRIL 2026** :
  - FINALE DU PRIX RSE ET JOURNÉE DÉDIÉE À LA CLIMATE HOUSE.
  - PITCH DES 6 FINALISTES DEVANT UN JURY DE PROFESSIONNELS.
  - REMISE DES PRIX.

QUI PEUT CANDIDATER ? :

Le Prix RSE est ouvert aux entreprises de toutes tailles : marques, fabricants, fabricants de composants, ateliers, artisans, distributeurs et détaillants – engagées dans une démarche conciliant performance économique et responsabilité sociétale.

LE JURY SERA PARTICULIÈREMENT ATTENTIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION SUIVANTS :

- l'impact réel des actions mises en œuvre,
- l'engagement collectif en interne,
- le caractère nouveau et structurant de la démarche,
- la cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.

VIE PROFESSIONNELLE

PRIX RSE 2026 DE FRANCÉCLAT

LES RÉCOMPENSES DES LAURÉATS :

- Une dotation financière globale de 25 000 €, partagée entre les lauréats,
- deux accompagnements RSE Francéclat au choix,
- une vidéo de valorisation de leur démarche RSE, produite par Félix Marye.

LA COMPOSITION DU JURY :

- représentants des filières de Francéclat,
- personnalités reconnues du monde de la RSE,
- experts du développement durable et de l'innovation.

POURQUOI CANDIDATER ?

Au-delà de la reconnaissance et des dotations, le Prix RSE est une opportunité forte de valoriser les engagements de vos membres auprès de leurs parties prenantes : clients, partenaires, donneurs d'ordres, institutions... et de partager leurs bonnes pratiques avec l'ensemble des filières.

Demandez le formulaire de candidature, l'ensemble des informations sur le Prix RSE, ainsi que les entreprises lauréates des années passées :

👉**gadam@francehorlogerie.fr**



VIE PROFESSIONNELLE

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART® 2026 : DERNIERS JOURS POUR CANDIDATER

Les Journées Européennes des Métiers d'Art® 2026 se dérouleront du 7 au 12 avril prochain, sur le thème « Cœurs à l'ouvrage ».

Partout en France et en Europe, les Journées Européennes des Métiers d'Art® (JEMA®) sont un événement unique au monde et gratuit en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art.

L'Institut des savoir-faire français sélectionne pour les JEMA® des programmes de qualité et des acteurs engagés, afin de fidéliser un public de plus en plus averti.

Informations complémentaires :

- Comprendre Les Journées Européennes des Métiers d'Art : **Consultez la page À propos.**
- Besoin d'accompagnement ? Prenez connaissance **des webinaires**.
- Une question relative à votre candidature ? Regardez la **Foire aux Questions**.
- Une question relative à votre territoire ? Trouvez votre **coordination régionale**.

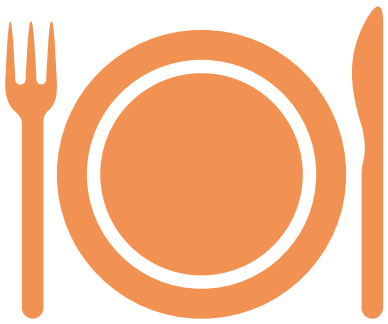
Candidatez dès à présent en proposant votre programmation sur la plateforme d'inscription avant le 31 janvier 2026, 23h59.

👉**Formulaire de candidature - JEMA**

VIE PROFESSIONNELLE

TITRES-RESTAURANT : LE PLAFOND D'EXONÉRATION AUGMENTE EN 2026

Depuis le 1er janvier 2026, le plafond d'exonération de la contribution patronale a été relevé pour les employeurs qui proposent des titres restaurant à leurs salariés.



Ce qui change concrètement

La participation de l'employeur au financement des titres restaurant peut désormais être exonérée jusqu'à 7,32 € par titre, contre 7,26 € en 2025.

Au-delà de ce plafond de 7,32 €, la participation patronale sera réintégrée dans l'assiette de calcul des cotisations sociales.

Les conditions pour bénéficier de l'exonération

Pour bénéficier de l'exonération, la participation de l'employeur doit représenter entre 50 et 60 % de la valeur totale du titre restaurant. Dans ce cas :

- L'employeur ne paie pas de cotisations sociales sur sa contribution (dans la limite de 7,32 €)
- Le salarié n'est pas imposé sur cet avantage

Lorsque la contribution de l'employeur atteint de 7,32 €, la valeur du titre-restaurant devra se situer entre 12,20 € et 14,64 € pour permettre l'exonération maximale.

À retenir

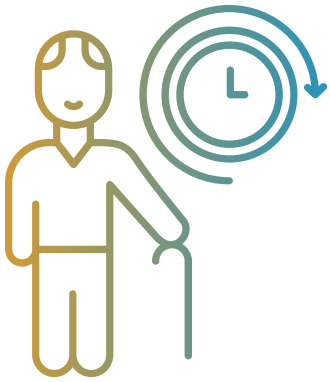
Cette nouvelle disposition s'applique aux titres émis à partir du 1er janvier 2026. Il s'agit d'une mesure favorable qui permet d'optimiser le pouvoir d'achat des salariés tout en maintenant des avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises.

sources
Service-public.gouvt

VIE PROFESSIONNELLE

DÉCLARATION DE DÉPART DES SENIORS : À EFFECTUER AVANT LE 2 FÉVRIER

Les employeurs ont obligation de déclarer les départs de salariés seniors survenus en 2025. Cette déclaration doit être effectuée avant le 2 février 2026.



Une déclaration intégrée à la DSN

Cette démarche s'effectue directement au sein de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Elle permet d'informer l'Urssaf du nombre de salariés ou assimilés qui, au cours de l'année 2025, ont été concernés par les situations suivantes :

- Départ en préretraite
- Placement en cessation anticipée d'activité
- Mise en retraite à l'initiative de l'employeur
- Licenciement ou rupture conventionnelle (uniquement pour les salariés de 55 ans et plus)

Les informations à fournir

Pour chaque salarié concerné, vous devez communiquer :

- L'âge du salarié
- Le montant de l'avantage qui lui a été attribué

Date limite et pénalités

La déclaration doit impérativement être transmise au plus tard le 2 février 2026.
En cas de non-respect de ce délai, une pénalité de 7 212 € (soit 600 fois le taux horaire brut du SMIC) sera appliquée.

sources

Service-public.gouvt

VIE PROFESSIONNELLE

CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE : ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 2026



Le congé de maternité est un droit garanti par la loi pour les salariées enceintes. En tant qu'employeur, il est essentiel de connaître les règles à respecter durant cette période.

Nouveauté 2026 : le congé supplémentaire de naissance

Adopté définitivement le 16 décembre 2025 via le projet de loi de financement de la sécurité sociale, un congé supplémentaire de naissance a été institué pour les naissances et adoptions. Les parents bénéficient d'un temps supplémentaire d'interruption d'activité, juridiquement protégé et indemnisé, d'une durée d'un ou deux mois selon leur choix. Ce congé pourra être posé à compter du 1er juillet 2026.

Objectifs de cette mesure

Ce nouveau congé vise à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et à donner plus de temps aux familles pour concilier vie professionnelle et vie familiale en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois.

Modalités pratiques

Chaque parent peut prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré, en complément des congés de maternité, paternité ou d'adoption existants. Ce congé peut être pris sous forme d'un mois, deux mois ou deux périodes d'un mois non consécutives. Les deux parents peuvent le prendre simultanément ou en alternance.

Délais de prise du congé

Pour les enfants nés ou adoptés entre le 1er janvier et le 30 juin 2026 : le congé pourra être pris jusqu'au 31 mars 2027 (délai exceptionnel de 9 mois à compter du 1er juillet 2026).
Pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1er juillet 2026 : le congé devra être pris dans les 9 mois suivant la naissance ou l'arrivée au foyer.

Indemnisation

Le congé est rémunéré à 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second mois. Cette indemnisation sera versée par la Caisse primaire d'Assurance maladie. L'employeur doit établir une attestation de salaire pour permettre le versement de ces indemnités.

Qui est concerné ?

Le dispositif concerne l'ensemble des assurés actifs. Il s'applique aux parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026, ainsi qu'aux enfants nés prématurément dont la naissance était prévue à compter de cette date.

Démarches à effectuer

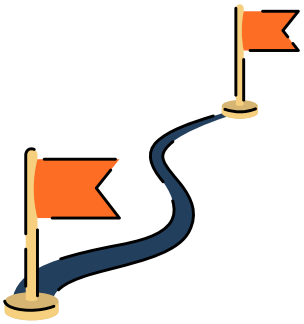
Les parents devront informer leur employeur dans un délai d'un mois en précisant la date souhaitée du début du congé, sa durée et sa mise en œuvre (fractionnée ou non). Ce délai est réduit à quinze jours lorsque le congé suit immédiatement le congé de paternité ou d'adoption.

Sources :

Economie.gouv.fr

VIE PROFESSIONNELLE

VERSEMENT MOBILITÉ : NOUVEAUX TAUX ET NOUVELLES RÉGIONS AU 1ER JANVIER 2026



Qu'est-ce que le versement mobilité ?

Le versement mobilité (VM) est une contribution patronale destinée à financer les transports publics sur le territoire. Elle est due par tous les employeurs privés ou publics qui emploient 11 salariés et plus, dans une zone où est mis en place le versement mobilité.
Son taux est réévalué deux fois par an : le 1er janvier et le 1er juillet. Il s'applique en Île-de-France et dans les zones avec lesquelles une autorité organisatrice de mobilité l'a instauré.

Nouveaux taux et nouvelles régions au 1er janvier 2026

Cette contribution, qui finance les transports en commun, connaît d'importantes évolutions au 1er janvier 2026.

Nouveauté 2026 : le versement mobilité régional et rural (VMRR)

La loi de finances pour 2025 a instauré la possibilité de mettre en place le versement mobilité régional et rural (VMRR). Ce nouveau dispositif permet aux régions de mettre en place une contribution pour soutenir la mobilité dans les zones rurales et régionales, avec un taux plafonné à 0,15 %.

Quatre nouvelles régions concernées

Au 1er janvier 2026, quatre nouvelles régions mettent en place le VMRR :

- La région Bourgogne-Franche-Comté, sur la totalité de son territoire au taux de 0,15 %
- La région Centre-Val de Loire, sur l'ensemble de son territoire au taux de 0,15 %
- La région Bretagne, sur la totalité de son territoire au taux de 0,15 %, avec un taux réduit à 0,08 % sur le périmètre de certaines communautés de communes
- La région Nouvelle-Aquitaine, sur une partie de son territoire au taux de 0,15 % de la masse salariale de l'entreprise.

VIE PROFESSIONNELLE

Évolution des taux locaux

Les taux ou périmètres de versement mobilité évoluent également sur le territoire de 13 autorités organisatrices de mobilité, dont notamment : Grand Besançon Métropole, Chartres Métropole, Mont de Marsan Agglomération, Lamballe Terre et Mer ou encore Pontivy Communauté.
Par ailleurs, la région PACA baisse son taux de VMRR de 0,15 % à 0,08 % à compter du 1er janvier 2026.

Qui est concerné ?

Votre entreprise est assujettie au versement mobilité si elle emploie au moins 11 salariés dans une zone où ce versement a été institué. Depuis le 1er janvier 2020, le franchissement à la hausse du seuil de 11 salariés ne produit d'effet que si ce seuil est atteint ou dépassé durant cinq années civiles consécutives.

Comment déclarer ?

Pour connaître le montant de la contribution à payer, il faut multiplier l'ensemble des rémunérations des salariés soumises à cotisations sociales par le taux du versement mobilité. Ce dernier varie selon la zone géographique et est réévalué deux fois par an (au 1er janvier et au 1er juillet).

Pour connaître les taux applicables au 1er janvier 2026 : consultez la lettre circulaire du 7 novembre 2025.

- **Le VM (versement mobilité) doit obligatoirement être déclaré chaque mois via la déclaration sociale nominative (DSN) à l'aide du code type de personnel (CTP) 900.**
- **Le VMRR (versement mobilité régional et rural) doit être déclaré avec le CTP 820.**

Outil pratique

L'Urssaf met à disposition un outil de recherche permettant de connaître le taux applicable dans votre ville en renseignant votre code postal ou code INSEE.

Outil de recherche

Sources : Ministère de l'Économie

LE TEMPS DES ADHÉRENTS

PIERRE LANNIER, DE NOUVELLES COLLECTIONS QUI RENDENT HOMMAGE À PARIS ET SES SYMBOLES

Dans le paysage horloger français, Pierre Lannier une maison bien installée qui a fait du design accessible et d'une création foisonnante un véritable moteur. Fondée en 1977 et implantée à Ernolsheim-lès-Saverne en Alsace, au cœur d'un territoire historiquement lié aux métiers du temps, la marque s'est développée autour d'une conviction simple : proposer une horlogerie française contemporaine capable de dialoguer avec les tendances.

Elle s'est construite autour d'un modèle industriel intégré, reposant sur la conception, l'assemblage et le contrôle de ses montres en France. Un modèle qui lui permet de renouveler régulièrement ses collections afin d'explorer divers registres esthétiques et de couvrir un spectre particulièrement large, aussi bien féminin que masculin, du quartz au mécanique, de la montre bijou au modèle à cœur ouvert. Son positionnement ancré dans le territoire français constitue l'un des socles de sa notoriété.



©Pierre Lannier

Au fil des décennies, Pierre Lannier a su faire évoluer son langage esthétique, en intégrant progressivement des références architecturales, urbaines et patrimoniales, souvent inspirées de la ville de Paris. Cette approche se retrouve dans les collections actuelles, où chaque ligne est identifiable tant par ses formes que par ses choix de finitions. Pour la saison printemps-été 2026, la maison met en lumière plusieurs nouveautés qui illustrent cette démarche, avec une attention toute particulière portée à l'univers féminin – sans toutefois négliger les pièces destinées au poignet masculin.

LE TEMPS DES ADHERENTS



Côté femme, quatre collections structurent cette actualité. Néora tout d'abord, un modèle qui convoque l'ambiance et les mosaïques géométriques de la Galerie Vivienne du 2ème arrondissement. Cette petite montre (20 mm x 20 mm) se distingue par son boîtier carré aux angles adoucis, une géométrie assumée qui s'inscrit dans une tendance particulièrement présente sur le marché horloger : le retour des montres de forme.

Les cadrans, travaillés dans une finition soleillée, accueillent de petits index carrés et de fines aiguilles, accentuant la délicatesse des pièces. Trois versions – argent, doré ou vert – avec un bracelet cuir pour le modèle vert, et un bracelet en maille milanaise rappelant le rythme des pavés polychromes du passage de la galerie parisienne. Une montre très féminine, un bijou très graphique.

LE TEMPS DES ADHERENTS

La collection Ovalia est un hommage à l'architecture de l'intérieur de l'Arc de Triomphe. La silhouette ovale, évoquant certaines références horlogères du début du XXe siècle, est reprise par la lunette godron qui structure visuellement le boîtier. Côté cadrans, là encore trois options (vert, argent ou doré) portés sur un bracelet en acier en maille milanaise ou maillon. Une mini montre élégante et épurée, dans laquelle la forme du boîtier constitue l'élément central du design.



©Pierre Lannier

Avec Pya, Pierre Lannier revient à quelque chose de plus classique : des boîtiers ronds de petit diamètre (20mm). Derrière cette rondeur classique, ces modèles convoquent l'Opéra Garnier et la richesse de ses décors et dorures. Quatre versions au cadran brillant, avec lunette godron, qui jouent sur la lumière pour faire écho à l'atmosphère qui se dégage quand sonne l'heure de l'ouverture d'un ballet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ce lieu magique.



©Pierre Lannier

Enfin, Soline introduit une dimension plus technique dans l'offre féminine de la marque. Cette collection se distingue par l'intégration d'un mouvement automatique visible à travers un cadran à cœur ouvert. Le travail d'ajourage laisse ainsi apparaître une partie de la mécanique sans pour autant nuire à la lisibilité. Côté parisien, Soline s'inspire des reflets dorés qui illuminent les ponts de Paris au coucher du soleil. Tout un programme empreint de rêverie…

LE TEMPS DES ADHERENTS



©Pierre Lannier

Du côté des modèles masculins, Pierre Lannier met en avant deux collections aux partis pris affirmés. Ardent tout d'abord propose une lecture contemporaine de références historiques françaises, à travers un cadran découpé en forme de fleur de lys. Trois versions de 42,5 mm de diamètre qui rendent hommage aux symboles royaux et à l'histoire de Paris. L'ouverture sur le cadran permet d'apercevoir le mouvement mécanique, ajoutant une dimension technique au dessin très graphique de la pièce.

La collection Graphite, quant à elle, invite à se promener entre les colonnes de Buren du Palais-Royal. Le cadran texturé en carbone forgé ainsi que l'alternance entre finitions mates et brillantes sur le boîtier (38 mm) rappellent le blanc et le noir des mythiques colonnes parisiennes. Trois versions très contemporaines qui affirment leur design.

Avec Pierre Lannier, le printemps prochain sera l'occasion de partir à la (re)découverte de Paris et de son richissime patrimoine architectural.

pierre lannier.com

BRÈVES HORLOGÈRES

BALTIC – PRISMIC STONE

Avec les Prismic Stone, Baltic enrichit sa collection permanente de quatre nouvelles références. Leur point commun ? Un cadran en pierre naturelle que l'on n'a pas l'habitude de voir ailleurs. Piétersite, albite rose, héliotrope et dumortiérite composent cette dernière série, chaque montre présentant un visage différent en raison des teintes, veinures et inclusions propres à chaque pierre. Taillés dans des matériaux minéraux anciens, ces cadrans confèrent à chaque pièce un caractère strictement singulier, sans possibilité de reproduction à l'identique.

Ces nouvelles Prismic Stone conservent le boîtier de 36 mm déjà connu dans la collection, associant acier et carrure en titane grade 5. La construction en plusieurs éléments permet un travail différencié des finitions, tandis que le verre saphir double dôme participe à la finesse générale de la montre. L'ensemble affiche une épaisseur contenue (9,2 mm) pour un porté quotidien très aisé.



Côté mécanique, Baltic fait appel au calibre suisse D100 de La Joux-Perret, un mouvement à remontage manuel offrant une réserve de marche de 50 heures. Visible à travers le fond saphir de la boîte, il anime une petite seconde placée à 6 heures, directement intégrée au cadran en pierre, un exercice technique délicat compte tenu de la nature et de la fragilité du matériau.

Les Prismic Stone sont proposées sur bracelet cuir ou sur bracelet acier tressé type « mesh ».

baltic-watches.com

BRÈVES HORLOGÈRES

BEAUBLEU – EX.CAETERA

Beaubleu explore depuis sa naissance une relation singulière au temps, privilégiant l'expérimentation poétique, quitte à remettre en question des codes horlogers traditionnels. En témoignent notamment ses aiguilles rondes signatures. Avec Ex.Caetera, la maison parisienne poursuit cette démarche en créant un label créatif indépendant, pensé comme un espace de recherche et d'expression situé au-delà d'une montre. Son nom, issu du latin ex (« au-delà ») et caetera (« le reste »), traduit cette volonté d'élargir le champ des possibles et d'interroger le temps dans ses dimensions culturelles.

Ex.Caetera se présente comme une plateforme de création ouverte, destinée à accueillir des projets transversaux mêlant design, art et artisanat, sans contrainte de format ni de temporalité. Le label fonctionnera par capsules et collaborations ponctuelles, chaque proposition étant envisagée comme une œuvre autonome, indépendante de toute logique de collection ou de production en série. Si l'horlogerie y restera présente en filigrane, elle sera un point de départ conceptuel autour duquel se construiront de nouvelles narrations.

La première œuvre consacrée par ce label se nomme « Passe-temps » et situe à la croisée de l'horloge, de la sculpture et de l'objet de design. La pièce repose sur une lecture non conventionnelle du temps, articulée autour de deux anneaux concentriques indiquant heures, demi-heures et secondes, sans hiérarchie apparente. Tirée à 19 exemplaires numérotés, chaque pièce est présentée sur une stèle en béton brut associée à un socle en marbre noir.





beaubleu-paris.com

BRÈVES HORLOGÈRES

DEPANCEL – UN PARTENARIAT AVEC DAMS LUCAS OIL

Depancel annonce un partenariat stratégique avec DAMS Lucas Oil, l'une des écuries les plus établies des championnats de Formule 2 et de Formule 3. Fondée en 1988 par Jean-Paul Driot, DAMS s'est construite un palmarès reconnu dans les catégories de monoplaces, en ayant accompagné de nombreux pilotes vers la Formule 1. Cette collaboration marque une nouvelle étape dans le développement de Depancel, dont l'identité est historiquement liée à l'univers du sport automobile.

La Maison puise en effet depuis sa création ses références dans l'esthétique et la culture des courses mécaniques, en mettant en avant la précision, la lisibilité et la performance, valeurs communes à l'horlogerie et à la compétition automobile. Le partenariat avec DAMS Lucas Oil s'inscrit dans cette continuité, en établissant un lien direct avec un acteur majeur du paddock international.





Dans le cadre de cette collaboration, une montre en édition limitée sera dévoilée dans les prochaines semaines. Co-développée avec l'écurie, elle intégrera des éléments de design inspirés de l'univers graphique et technique de DAMS Lucas Oil, tout en restant fidèle à l'ADN de Depancel. L'assemblage de cette pièce sera réalisé à la main dans les ateliers bisontins de la marque, soulignant l'ancrage français du projet.

Au-delà de la création d'un modèle spécifique, ce partenariat inscrit encore davantage Depancel dans le monde du sport automobile. Il s'agit pour la marque horlogère de renforcer sa légitimité dans cet univers, en s'associant à une structure dont l'exigence en matière technique et l'esprit de compétition font écho à ses propres valeurs.

depancel.com

BRÈVES HORLOGÈRES



©Herbelin

HERBELIN – CAP CAMARAT SQUARE 35

Herbelin poursuit l'agrandissement de sa collection Cap Camarat, l'un des piliers de son catalogue. Cette nouvelle référence adopte un boîtier carré de 35 x 35 mm, un format intermédiaire qui répond à une demande croissante du marché pour des montres plus contenues, sans basculer dans le registre strictement féminin.

Le dessin du boîtier conserve les marqueurs identitaires de la ligne : une architecture anguleuse, une lunette fixée par quatre vis apparentes et une alternance de surfaces brossées et polies.

Cette montre s'inscrit dans un style « sport chic » hérité des codes horlogers des années 1970. Le cadran bleu, décoré de fines stries horizontales, joue un rôle central dans l'identité du modèle. Ce motif, déjà présent sur les autres déclinaisons Cap Camarat, apporte une vraie profondeur visuelle à la pièce. Les index appliqués et facettés, associés aux aiguilles, sont recouverts de matière luminescente, garantissant une lecture optimisée dans des conditions de faible luminosité. L'intégration du guichet de date à 6 heures préserve l'équilibre général du cadran.

Herbelin a opté ici pour un mouvement quartz, afin notamment de contenir l'épaisseur du boîtier, et renforcer le confort au porté. Protégée par une glace saphir, cette montre conçue et assemblée en France est une pièce qui se veut polyvalente, afin d'accompagner son propriétaire dans les différentes situations du quotidien.

herbelin.com

BRÈVES HORLOGÈRES

YEMA – SKIN DIVER SLIM BRONZE CMM.20 (ÉDITION LIMITÉE)

Une nouvelle plongeuse arrive chez Yema : la Skin Diver Slim Bronze CMM.20, une édition limitée qui s'inscrit dans la continuité des montres de plongée dites « skin diver » développées par la maison française dans les années 1960.

Cette nouvelle interprétation adopte un boîtier en bronze de 39 mm de diamètre, une taille désormais standard et confortable pour tous les poignets, associé à une épaisseur de 10 mm. Un parti pris rendu possible par l'intégration du calibre Manufacture CMM.20 à micro-rotor, et qui distingue cette Skin Diver Slim par son profil plus affiné que celui des plongeuses traditionnelles, tout en ne négligent rien à l'aspect utilitaire de la montre grâce à une étanchéité prévue jusqu'à 300 mètres de profondeur.

Dépourvu de protège-couronne, le boîtier reprend les codes historiques du modèle avec une lunette tournante unidirectionnelle graduée de 0-60. Celui-ci est réalisé en saphir et présente un rendu dit « faded ghost » dont l'aspect patiné dialogue avec le gris foncé au fini mate du cadran.

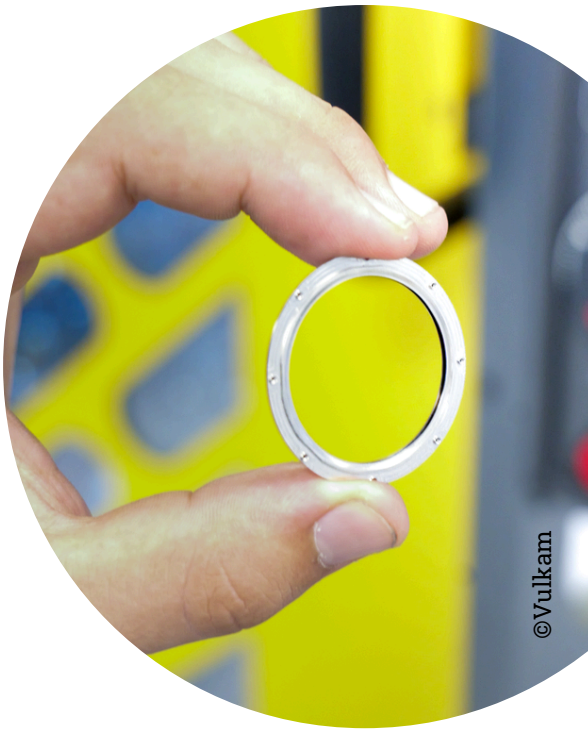
Les index appliqués associés à des chiffres arabes, sont volontairement surdimensionnés pour garantir une lecture immédiate, renforcée par l'usage de Super-LumiNova. L'ensemble est complété par un fond saphir laissant apparaître le calibre CMM.20, micro-rotor en tungstène, développé et assemblé dans les ateliers de Yema à Morteau. Un mouvement automatique qui affiche une réserve de marche de 70 heures. Produite à 200 exemplaires numérotés, la Skin Diver Slim Bronze CMM.20 est proposée sur bracelet en caoutchouc FKM.



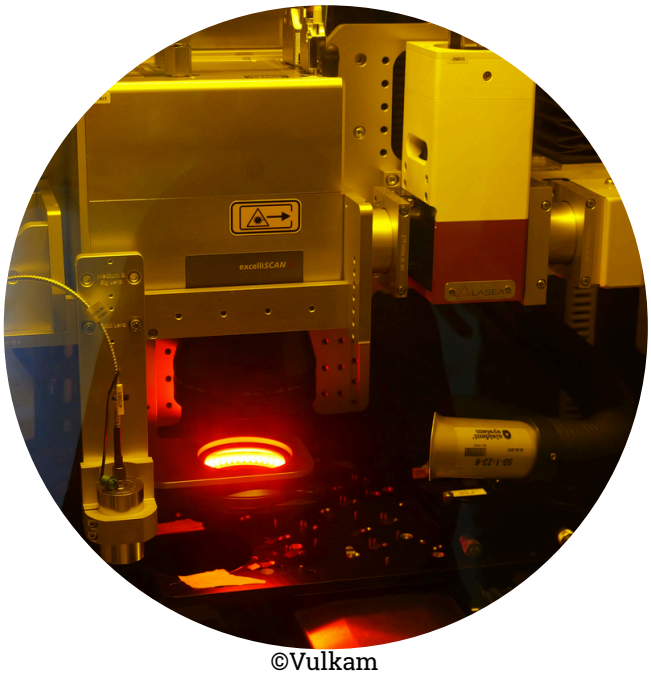
yema.com

INNOVATIONS

VULKAM, LA TECHNOLOGIE FEMTO : UNE SOLUTION INDUSTRIELLE INNOVANTE POUR LA FABRICATION DE COMPOSANTS HORLOGERS


©Vulkam

Startup créée en 2017, Vulkam est une entreprise spécialisée dans les métaux amorphes forte d'une double expertise : d'une part le développement de nouveaux métaux (les Vulkalloys®) pour optimiser les propriétés structurelles et fonctionnelles des pièces micromécaniques pour des secteurs industriels tels que l'horlogerie, le médical ou encore le spatial ; et d'autre part la maîtrise des procédés dédiés à ces nouveaux matériaux pour la production de pièces micromécaniques plus résistantes, plus précises et plus durables.



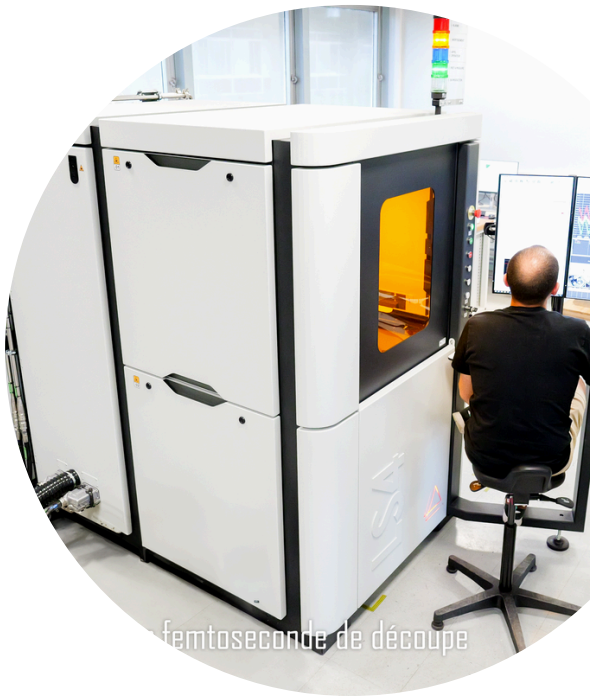
©Vulkam

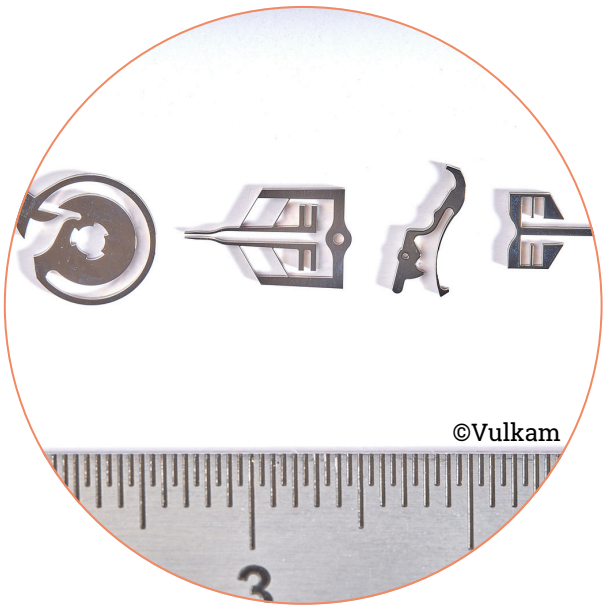
Le « Vulkalloy® Ni » est ainsi un alliage ayant été spécifiquement développé pour les applications micromécaniques exigeantes, telles que les pièces de mouvement horloger. Ce type d'application implique un cahier des charges ultra précis et complet en termes de résistance mécanique, flexibilité (capacité à se déformer élastiquement), résistance à l'usure, amagnétisme et tenue dans le temps (résistance en fatigue et au fluage). Le Vulkalloy® Ni répond à l'ensemble de ces besoins et apporte une nouvelle solution technique aux problématiques horlogères pour fiabiliser et optimiser le fonctionnement de leurs produits.

L'innovation présentée par Vulkam repousse les limites de mise en forme des Vulkalloys® grâce à l'utilisation de la technologie du laser « Femtosecondes ». Les alliages métalliques amorphes présentent un défi en usinage par leur dureté élevé, leur forte élasticité et la gestion thermique de la pièce lors de l'opération. En effet, au-dessus d'environ 350°C, un risque de cristallisation de la matière apparait et menace l'intégrité de la matière.

INNOVATIONS

L'utilisation d'un laser « Femtosecondes » permet une découpe athermique sans risque de cristallisation pour la matière. Cette nouveau procédé de fabrication permet de proposer aux industriels la réalisation de composants avec les propriété que l'on a déjà mentionnées ci-dessus (dureté élévée, amagnétisme, faible frottement, qualité de surface et résistance à la corrosion) mais il permet également de réduire le nombre d'étapes, les repositionnements et les risques, tout en repoussant les limites de la micromécanique horlogère.





Grâce à cette innovation, Vulkam propose un procédé de fabrication adapté à la qualité métallurgique hors normes des Vulkalloys® avec peu de contraintes pour la conception et l'usinage, et donc une chaîne de fabrication complètement optimisée pour la micromécanique horlogère.

L'association des alliages métalliques amorphes appelés « Vulkalloys® » et de la technologie laser Femtosecondes constitue une solution industrielle robuste et innovante pour la fabrication de pièces micromécaniques de haute précision. Elle permet de préserver l'intégrité du matériau tout en offrant une grande liberté de conception, une excellente qualité de surface et des performances mécaniques.

Les Vulkalloys® trouvent des applications dans de nombreux secteurs exigeants, confirmant le potentiel des métaux amorphes comme une nouvelle référence pour la micromécanique de précision.

Vulkam
1025 Rue de la piscine
38610 Gières
www.vulkam.com

France Horlogerie

INDUSTRIES DU TEMPS ET DES MICROTECHNIQUES

22, Avenue Franklin Roosevelt
01 40 70 00 67
www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

Suivez-nous sur

@francehorlogerie